

FURER S.A.
Régisseurs & Courtiers

Av. Paul-Ceresole 2 – CH-1800 Vevey (Switzerland) – ☎+41 (0)21 923 06 06 – E-Mail : location@furer.ch

DEMANDE DE LOCATION

Réf. :
(Cette rubrique doit être complétée par la Régie)

IMMEUBLE Rue du Simplon 33 1920 Martigny

NOMBRE DE PIECES 2.5 ETAGE 2ème étage NO OBJET 3670.420 040

ENTREE EN VIGUEUR DU BAIL ECHEANCE
(Cette rubrique doit être complétée par la Régie) (Cette rubrique doit être complétée par la Régie)

DELAI DE CONGE (PREAVIS)
(Cette rubrique doit être complétée par la Régie)

DUREE DE RECONDUCTION (RENOUVELLEMENT)
(Cette rubrique doit être complétée par la Régie)

LOYER MENSUEL NET :	CHF 1'055.-/mois
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE	CHF <input type="checkbox"/> ACOMPTE <input type="checkbox"/> FORFAIT
AUTRES CHARGES EVENTUELLES	CHF 180.-/mois <input type="checkbox"/> ACOMPTE <input type="checkbox"/> FORFAIT
FRAIS ANNEXES	CHF inclus <input type="checkbox"/> ACOMPTE <input type="checkbox"/> FORFAIT
PLACE(S) DE PARC	CHF INTERIEURE(S) EXTERIEURE(S)

TOTAL MENSUEL :	CHF

GARANTIE BANCAIRE OU ASSURANCE DE GARANTIE DE LOYER DEMANDEE : 3 MOIS DE LOYER NET.
(ATTENTION, Furer SA n'accepte pas de liquidités, ni de virement sur son compte au titre de la constitution de la garantie de loyer).

OBJET DU BAIL: L'OBJET EST LOUE AU TITRE DE :

- LOGEMENT FAMILIAL
- RESIDENCE SECONDAIRE
- LOGEMENT DE VACANCES

COMMENT PAYEREZ-VOUS VOS LOYERS ?

- par bulletin de versement
- par e-banking

Vous vous êtes adressé(e) (s) à notre régie :



- en voyant un panneau de location
- en lisant une annonce dans la presse
- en lisant une annonce sur notre site internet
- dans le cadre d'une visite des régies de la place
- sur recommandation
- parce que vous connaissez notre régie
- autre.....

Conformément à la Loi sur la protection de la personnalité, les données ci-dessous demeureront strictement confidentielles. En aucun cas elles ne seront transmises à des tiers sans l'accord de(s) l'intéressé(s), sauf dans le cas d'une demande éventuelle de renseignements commerciaux.

INSCRIPTION(S)

SI LA CHOSE LOUEE L'EST AU TITRE DE LOGEMENT FAMILIAL, LE LOCATAIRE A L'OBLIGATION D'INDIQUER LE DOMICILE DE SON CONJOINT QUAND LES EPOUX VIVENT SEPEAREMENT.

	LOCATAIRE	COLOCATAIRE (CONJOINT)
NOM ET NOM D'ALLIANCE		
PRENOM(S)		
RUE / NO		
NPA / LOCALITE		
TELEPHONE PRIVE		
TELEPHONE PROFESSIONNEL (+ heures auxquelles il est possible de vous joindre)		
FAX		
EMAIL		
ETAT CIVIL		
DATE DE NAISSANCE		
LIEU D'ORIGINE		
PERMIS DE SEJOUR		
PROFESSION		
SALAIRE MENSUEL		
EMPLOYEUR		
ET SON ADRESSE EXACTE		
PROPRIETAIRE / GERANT ACTUEL		
ET SON ADRESSE EXACTE		
NOMBRE DE PERSONNES	ADULTES :	ENFANTS:
		AGE DES ENFANTS:

- AVEZ –VOUS DES ANIMAUX ? NON OUI  
- ETES-VOUS FUMEUR ? NON OUI
- JOUEZ-VOUS D'UN INSTRUMENT ? NON OUI SI OUI
DUQUEL ?
- ETES-VOUS SOUS TUTELLE/CURATELLE ? NON OUI
- AVEZ – VOUS UN OU PLUSIEURS VEHICULE(S) ? PAS DE VEHICULE
 UN NO PLAQUE.....
 DEUX NO PLAQUE.....
 NO PLAQUE.....

MOTIF DU DEMENAGEMENT

REFERENCES

Avez-vous une assurance responsabilité civile (RC ménage)? Non Oui

Oui : auprès de quelle compagnie ? police No.

Non : nous vous faisons obligation d'en souscrire une.

De plus, dans le canton de Vaud, votre mobilier doit être obligatoirement assuré auprès de l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et autres dommages; veuillez vous adresser directement à l'ECA qui vous renseignera; téléphone: 058/ 721 21 21

ANNEXES A JOINDRE A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE LOCATION :

- une copie d'une pièce d'identité ou permis de séjour (idem pour votre colocataire).
 - **l'original** d'un extrait récent de l'office des poursuites et faillites de votre domicile actuel ou de l'office du domicile précédent si vous avez quitté ce dernier il y a plus de 4 mois.
 - une attestation de salaire récente de votre employeur actuel (idem pour votre colocataire) ou les 3 dernières fiches de salaire.
- si vous êtes au chômage et/ou bénéficiez d'une aide sociale, veuillez en préciser la nature ou le/les montant(s) + fournir une attestation.
- une attestation du contrôle des habitants (idem pour votre colocataire) de votre domicile actuel
 - quittance du paiement de la dernière prime d'assurance RC, ou une attestation de votre compagnie d'assurance.

Le soussigné reconnaît devoir à la gérance la somme de CHF 200.- (deux cents francs) + TVA 8 % pour les nombreuses tâches administratives engendrées par l'établissement du bail et rendues nécessaires par la situation de pénurie de logements qui sévit sur l'arc lémanique (inscription, vérifications diverses, choix du locataire parmi d'autres candidatures, etc.). Même pour des objets à prix élevés, les vérifications peuvent s'avérer complexes, qu'il s'agisse de personne expatriées ou d'administrateurs venant de créer leur établissement en Suisse. Le montant précité reste acquis à la régie si le candidat renonce à signer le bail alors que sa candidature avait été acceptée.

Les dossiers incomplets (voir documents à fournir) ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que la présente demande n'engage pas la régie à l'accepter. Ces offres vous sont faites sous réserve d'erreurs ou omissions ou location à des tiers entre-temps ou travaux éventuels. Dans l'éventualité de travaux, les prix et délais peuvent être modifiés. En outre, en cas d'acceptation, les baux ne sont réputés conclus que lorsqu'ils sont revêtus de la signature de toutes les parties contractantes.

Si le logement est attribué au requérant, la régie l'informe immédiatement par téléphone. Il devra confirmer sa demande de location par le renvoi du bail signé dans les 5 jours ouvrables à compter de la date de réception, à défaut de quoi la régie sera libre d'attribuer le logement à des tiers. La régie se réserve de refuser la présente candidature pour le cas où des faits nouveaux viendraient à sa connaissance (insolvabilité, comportement dommageable, etc.)

**Le(s) candidat(s) certifie(nt) que les renseignements fournis sont exacts.
(la régie se réserve le droit d'en vérifier l'authenticité auprès de qui de droit).**

Lieu Date :

Signature du candidat:

Signature du conjoint:

Date: Préavis du gérant: Visa FUR :